

Renaud Camus préfère la guerre à la soumission ? Prison avec sursis et 3600 euros d'amende

écrit par Christine Tasin | 17 janvier 2020



On n'a même plus le droit de penser, en ce pays qui fut le pays de Voltaire.

On n'a même plus le droit de faire des choix, de dire que ce l'on préfère... La guerre ou la paix, la dictature ou la démocratie, les communistes ou les colonels grecs, Allende ou Pinochet, la République ou la monarchie...

Rien. Silence radio. Il est interdit de parler, il est interdit de choisir, il est interdit de penser. Vous comprenez pourquoi l'apprentissage de la dissertation et même celui de la discussion a disparu de nos collèges et pratiquement aussi de nos lycées ?

.

Pendant la première guerre mondiale, ceux qui préféraient la paix à la guerre et désertaient se retrouvaient fusillés, et ceux qui s'enfuyaient pour ne pas être enrôlés étaient passibles du même sort...**Mais aucun n'a été fusillé pour avoir dit qu'il préférerait la paix à la guerre ou la guerre à la paix, même s'il était regardé de travers, même s'il était sous surveillance... en temps de guerre déclarée et ouverte !**

.

Et que serait devenue la France si personne, en 40, n'avait osé dire haut et fort, un certain 18 juin et tous les jours qui ont suivi pendant 5 ans, qu'il préférerait la guerre à la paix des lâches, la paix des nazis ? **Faut-il condamner rétrospectivement Manouchian et sa bande à être dégradés et chassés des manuels scolaires ? Fusillés par les nazis puis par la postérité ayant changé d'avis sur la guerre ?**

.

Etrange retournement de situation, en quelques décennies... Etre poursuivi et condamné pour préférer la guerre à la soumission, à l'invasion, à la conversion obligatoire, au

voile imposé aux filles et aux femmes, à l'appel du muezzin 5 fois par jour, aux autodafés de Voltaire, Diderot, Montaigne, Molière, Juvénal... et des oeuvres de Vinci, Picasso, Dali, Botticelli, Courbet... sans parler de tout Pompéi qui sera brûlé si l'Europe tombe aux mains des talibans déjà présents chez nous ?



.
Bientôt de la prison pour préférer le jambon à la viande halal ? Pour l'avoir dit ? Pour l'avoir pensé tellement fort que tout le monde l'a entendu ? Pour avoir acheté du jambon de porc ?

.
Renaud Camus était donc accusé d'incitation à la haine pour deux discours prononcés l'un à Colombey-les-2 églises, l'autre en Ardèche, poursuivi par les inévitables Licra, Dilcrah et SOS Racisme.

.
Extrait du compte-rendu du procès qui s'était tenu à Auch en décembre dernier par Martin Moisan qui rappelle l'essentiel, la peur panique de nos

immigrationnistes devant la guerre qui devient peu à peu inéluctable si l'on en croit Collomb...

Brillante plaidoirie de maître Yohann Rimokh, du barreau de Bruxelles. On relèvera la brillante plaidoirie de maître Yohann Rimokh, venu tout exprès de Bruxelles pour défendre Renaud Camus. Il a été le seul, tout au long de cet interminable après-midi, à élever les débats et à les placer dans leur dimension littéraire et historique ; mais aussi au niveau des grands principes fondateurs de la démocratie et du pacte républicain. C'est toute la question de ce procès : peut-on juger Renaud Camus en ignorant sa dimension personnelle, celle de son oeuvre littéraire, et celle de son engagement historique ? Par ailleurs, maître Rimokh a été le seul à replacer l'ensemble des débats dans le cadre de la liberté d'expression et des droits fondamentaux de la personne en démocratie et en république. C'est l'autre question de ce procès, faut-il interdire toute parole ? Faut-il interdire toute expression ?

Impression générale. Au décours des débats et en filigrane, ce procès a révélé que la lutte contre la haine a changé de finalité. Initialement et légitimement destinée à protéger certaines minorités des excès de certaines attaques haineuses, elle est devenue une interdiction de toute considération sur l'état de la société pouvant entraîner un embrasement général.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. L'état d'extrême tension entre les communautés, la radicalisation avérée de certaines parties de la population, la quasi-sécession de certains quartiers devenus des zones de non-droit, l'impuissance tétanisée des pouvoirs publics ; tout cela fait craindre l'imminence d'un embrasement généralisé. Face à de telles circonstances sans précédent historique, les pouvoirs publics et toutes les instances du pouvoir régaliens

de l'état sont tétanisés par la peur d'un affrontement civil, conséquence des excès de la politique de submersion migratoire. Dans ces conditions est-il encore justifié de cadenasser l'expression et de faire taire Renaud Camus et avec lui ceux qui osent encore exprimer l'opinion majoritaire dans un pays qui prend peur et qui dit stop ?

Guerre ou soumission, la question au coeur du débat. La présidente a judicieusement placé une phrase au cœur des débats : « *S'il n'y a d'alternative que la soumission ou la guerre, la guerre cent fois* ». En réponse au long questionnement de la présidente quant à savoir s'il n'y voyait pas un appel à la violence, Renaud Camuse soutiendra qu'il s'agissait d'un « appel politique ». Elle lui rétorquera qu'elle y voit un « appel aux armes ». Formidable inversion du sens de ce texte, formidable inversion accusatoire.

Car c'est en effet bien là toute la question centrale de ce procès : guerre ou soumission ? Quel message la justice veut-elle envoyer à la partie majoritaire de la population qui attend des pouvoirs publics un arrêt net de la politique de submersion migratoire et d'une protection contre l'islamisation politique de la société ? La justice française choisira-t-elle la soumission et entend-elle, par ses décisions, l'imposer au peuple de France ? C'est toute la question que pose ce procès.

Guerre au Mali, soumission en France ? Quelle pourrait être la signification d'un jugement qui condamnerait Renaud Camus pour avoir envisagé la guerre en France plutôt que la soumission du peuple de France ; alors que la France est en guerre au Mali pour protéger les populations locales de la soumission à l'islam ? La réponse du tribunal d'Auch sera observée comme un élément fondateur de la position du pays sur cette question. C'est en ce sens que ce procès est un procès éminemment politique.

Addendum sur le remplacement de population. Il n'y a ni théorie du complot, ni même de complot. Au contraire, tout est parfaitement transparent, la venue de population de remplacement est clairement affichée par l'Onu.

[...]

[Procès : Renaud Camus accusé de préférer la guerre à la soumission](#)

.

Martin Moisan a tout dit.